

Service cantonal des sports

Conditions générales pour les camps J+S sports de neige

GÉNÉRALITÉS

Participation

Les camps de sports J+S du programme JUNE sont en priorité réservés aux jeunes filles et jeunes gens domiciliés dans les cantons du Jura et de Neuchâtel et dont les années de naissance correspondent aux indications notés sur le programme. Des participants extérieurs à ces cantons peuvent être acceptés, sous réserve d'une finance d'inscription plus élevée.

Prestations

La finance d'inscription comprend les prestations suivantes :

- le déplacement (depuis Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds)
- la pension
- le logement
- le libre parcours sur les remontées mécaniques
- l'enseignement par des moniteurs qualifiés

Deux partenaires participent au financement des camps de sport J+S mis sur pied pour les jeunes de 10 à 20 ans, à savoir la Confédération (J+S) et le canton de domicile.

Informations sur la semaine de camp

La convocation est envoyée par courriel un mois avant le début du camp.

Équipements

Les participants doivent être en possession du matériel suivant :

- chaussures de ski ou de snowboard adaptés à la personne
- ski ou snowboard en bon état et réglés
- casque obligatoire (ils ne sont pas mis à disposition)
- habits spécifiques pour le ski ou le snowboard. Le port du jeans est interdit pour la pratique du ski et du snowboard.

Pas de possibilité de louer du matériel sur place.

Finances

➤ Facturation

La finance d'inscription du camp est de CHF 370.- par inscription pour les enfants habitants les cantons de Neuchâtel et du Jura.

Les enfants hors JUNE se verront facturer un supplément de CHF 190.-.

La facture est envoyée par courrier postal environ un mois avant le début du camp, payable à 30 jours.

➤ **Action famille**

Les réductions suivantes sont appliquées lorsque 2 enfants ou plus d'une même famille sont inscrits dans l'un ou l'autre camp du programme JUNE, pour autant que l'activité se déroule dans la même semaine, uniquement pour les enfants domiciliés dans les cantons de Neuchâtel et du Jura.

Réduction 2 enfants : CHF 30.- par enfant et par camp.

Réduction 3 enfants : CHF 50.- par enfant et par camp.

➤ **Abonnements**

Les participants en possession de l'abonnement pour les remontées mécaniques de la station où se déroule le camp, bénéficient d'une réduction **de CHF 10.- par jour**. Ce montant est déduit de la finance d'inscription.

➤ **Désistement / remboursement**

Tout participant dans l'incapacité de suivre le camp pour une raison valable et justifiée (maladie et accident avec certificat médical, ou cas de force majeure) s'annoncera dès que possible au Service cantonal des sports **par courriel** à service.sports@ne.ch .

En cas d'absence dans les 72 heures avant le début du camp, veuillez prendre contact avec le responsable du camp noté sur la convocation reçue. Un courriel doit également parvenir au service des sports pour information. A réception du certificat médical, la facture sera annulée ou remboursée.

En cas de désistement :

- dès le 30^{ème} jour avant le camp, un montant de CHF 50.- vous sera facturé pour frais administratifs (par inscription).
- 10 jours avant le camp, sans raison valable ou lors d'une absence non excusée, **la finance d'inscription du camp vous incombera.**

Après le début du camp, seuls les participants ayant manqué au moins trois jours consécutifs pour raisons médicales pourront prétendre à un remboursement ou à une annulation partielle de la facture (certificat du médecin traitant obligatoire).

Divers

➤ **Annulation**

L'organisateur se réserve le droit de renoncer à organiser des camps planifiés, notamment si le nombre de participants est insuffisant, par manque de neige, lors de la fermeture partielle des remontées mécaniques ou pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur du camp.

➤ **Assurances**

Le service des sports décline toutes responsabilités en cas de bris et de dégâts, de vol ou de perte de matériel.

➤ **Visite médicale**

Dans le cas d'une visite médicale d'un enfant dont les frais devraient être **payés comptant**, une facture pour remboursement vous sera adressée par le service cantonal des sports, après le camp.

Pour les autres cas, la facture vous parviendra directement par le médecin traitant.